

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



OBJET DU MARCHE : Marché de prestations intellectuelles

«Elaboration d'un schéma directeur
d'aménagement numérique du Pays Midi-Quercy»

Proposition de cahier des charges
Pays Midi-Quercy

Remarque : Le présent cahier des charges fait office de CCAP et de CCTP, dans le cadre de la procédure adaptée utilisée pour ce marché,

Date et heure de réception des offres : 02/04/10 à 17h

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy
www.midi-quercy.fr



Evasions à l'état pur
Escapadas a estat pur

La physionomie et les objectifs du Pays

C'est un territoire fortement dominé par l'économie agricole et agroalimentaire, qui compte environ 45 000 habitants, répartis entre 4 communautés de communes, 49 communes dont la plus grande est Caussade avec environ 6900 hab.. Le Pays dispose, depuis 2003, d'une structure d'animation forte, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Le pays a développé depuis bon nombre d'années, une concertation active avec les forces vives locales. Le projet de pays actualisé (convention territoriale du PMQ 2008-2013) est articulée autour des orientations stratégiques suivantes :

- La consolidation d'une capacité de réaction et d'adaptation des acteurs territoriaux aux évolutions à venir au travers de leur sensibilisation aux enjeux du développement durable et de l'incitation au développement des stratégies d'action collective.
- Le renforcement significatif de l'action du Pays dans le domaine du développement économique, et notamment par l'incitation à la diversification des activités ainsi qu'à des choix d'investissement qui permettent de s'adapter aux évolutions du contexte.
- L'amélioration de la maîtrise de l'espace par la poursuite d'une politique globale de l'habitat, des espaces cultivés et naturels ainsi que par la prise en compte de la question des transports et de la mobilité.

Dans ce contexte, le Pays a comme objectif prioritaire le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui pourront apporter des réponses pertinentes aux enjeux auxquels son projet de territoire doit répondre sur les 15 à 20 prochaines années dans le cadre d'un aménagement durable.

L'équipement numérique actuel (début 2009) du Pays

Des réseaux pour besoins propres : (non accessibles aux fournisseurs d'accès Internet pour le grand public):

- RTE (sécurisation du réseau de transport d'électricité)
- ASF (vers les grandes agglomérations)
- entreprises, organismes privés ou particuliers (non recensés):équipements individuels (satellites,CPL)

Les réseaux accessibles au public du Pays le réseau de couverture des zones blanches de l'ADSL de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Il faut noter qu'aucune initiative d'opérateurs privés pour la mise en place d'infrastructures « haut et très haut débit » ne s'exprime depuis que l'opérateur historique (France Télécom) a finalisé le déploiement de l'ADSL sur son réseau (support du service universel d'accès au téléphone)

Information pratique

La Collectivité (le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy) qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude est désignée dans ce document par « le Maître d'ouvrage ».

Sommaire

Cadre général de l'étude.....	4
1/ Objectifs de l'étude	5
<i>A. Finalités poursuivies.....</i>	<i>5</i>
<i>B. Notion de schéma directeur.....</i>	<i>5</i>
<i>C. Limites posées au schéma directeur et à l'étude.....</i>	<i>6</i>
<i>D. Les moyens d'action du schéma directeur et les suites possibles</i>	<i>6</i>
2/ Pilotage et suivi de l'étude	7
3/ Déroulement de l'étude.....	8
3.1. Phase I : fixer les ambitions en matière de desserte numérique du territoire	8
<i>Objectifs</i>	<i>8</i>
<i>A. Analyse de la situation actuelle et définition d'une situation cible en termes de services</i>	<i>8</i>
<i>B. Comité de pilotage de choix d'une situation cible</i>	<i>9</i>
<i>C. Séminaire de sensibilisation à l'aménagement numérique et à ses enjeux pour le territoire / élaboration des orientations stratégiques.....</i>	<i>9</i>
3.2. Phase II : analyser les paramètres du territoire concernant la montée en débit et l'évolution vers le très haut débit	10
<i>A. Chiffrage modulaire de la situation cible en termes d'infrastructures</i>	<i>10</i>
a.) État des lieux des infrastructures et réseaux des opérateurs et des infrastructures mobilisables	10
b.) Chiffrage de la construction du réseau, collecte et desserte	11
c.) Chiffrage du potentiel commercial	12
d.) Analyse économique du déploiement du Très haut débit	12
e.) Analyse de la montée en débit par une action à la sous-boucle et de ses interactions avec le déploiement du Très haut débit	12
3.3. Phase III: élaborer le projet d'aménagement numérique.....	13
<i>A. Propositions de scénarios.....</i>	<i>13</i>
<i>B. Comité de pilotage de choix d'un scénario</i>	<i>13</i>
3.4. Phase IV : Finaliser et diffuser le schéma directeur.....	13
<i>A. Rédaction du schéma directeur d'aménagement numérique</i>	<i>14</i>
<i>B. Séminaire de mobilisation des acteurs territoriaux.....</i>	<i>14</i>
4/ Dispositions diverses concernant les livrables	15
<i>Comptes-rendus.....</i>	<i>15</i>
<i>Rapport.....</i>	<i>15</i>
<i>Notes concernant les livrables cartographiques</i>	<i>15</i>
5/ Présentation de la proposition	15
6/ Engagements du prestataire.....	16
A/ Modalités des sélection des offres et de règlement de la prestation.....	16
7/ Annexes.....	16

Cadre général de l'étude

Dans le prolongement du « **schéma départemental des télécommunications de Tarn-et-Garonne** » et plus particulièrement de « **l'étude de faisabilité relative à l'établissement et à l'exploitation d'une infrastructure départementale de télécommunication à haut débit** » le Maître d'ouvrage souhaite définir un schéma directeur d'aménagement numérique qui analysera les perspectives de desserte en très haut débit sur les différentes parties de son propre territoire et fixera des orientations d'action publique en la matière.

Une telle étude permettra de rassembler les acteurs publics autour d'un référentiel commun - que constitue le fruit de l'étude - à même de favoriser l'articulation et la convergence des actions publiques de tous niveaux. Le cas échéant, il permettra aux acteurs publics et privés de s'accorder autour d'un projet partagé dans lequel chacun trouverait son intérêt. L'établissement d'un schéma directeur vise ainsi à mettre en place des synergies entre l'action publique et les éventuels investissements privés sur le territoire.

La réalisation d'un schéma directeur de l'aménagement numérique constituera une excellente opportunité pour entamer un dialogue entre les différentes parties prenantes qui agissent sur le développement et l'aménagement du territoire concerné par l'étude.

1/ Objectifs de l'étude

A. Finalités poursuivies

Dans la mesure où les opérateurs, dans une logique économique légitime de retour sur investissement, limitent leurs efforts de déploiement des réseaux de communications électroniques aux zones les plus attractives, le Maître d'ouvrage souhaite disposer d'éléments d'aide à la décision répondant à l'objectif d'un développement numérique équilibré sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire portant sur les moyens de favoriser l'accès à l'Internet à très haut débit et aux ressources et services de la société de l'information en général, dans des conditions conformes à ce qu'il est possible de trouver dans les zones de forte compétition entre les opérateurs.

C'est pourquoi il souhaite se doter des moyens pour accélérer le déploiement des offres de desserte très haut débit et la montée en débit sur son territoire, à destination des entreprises, des services publics et des particuliers, en intervenant sur la mutualisation des infrastructures et en créant les conditions d'une concurrence accrue.

L'objectif de la présente étude est par conséquent d'établir le schéma directeur d'aménagement numérique qui permettra la pénétration du très haut débit et la montée en débit du territoire.

B. Notion de schéma directeur

Le présent cahier des charges en propose la définition suivante :

Un schéma directeur d'aménagement numérique d'un territoire est un document opérationnel de moyen/long terme, établi par une collectivité - ou un groupement de collectivités- sur son territoire :

- **décrivant une situation à atteindre en matière de desserte numérique du territoire considéré,**
- **analysant le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,**
- **arrêtant des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs, ou simplement permettre de les atteindre.**

Le schéma directeur constitue **un outil de cadrage de la montée en débit des territoires, et de leur évolution vers le très haut débit**, au moyen essentiellement d'une densification de la capillarité des réseaux en fibre optique. Etant donné l'état des lieux numérique du territoire, ce schéma prendra en compte la problématique du traitement des zones blanches dans leur globalité. Il favorisera donc la cohérence des actions à mener par les différents acteurs ainsi qu'une meilleure prise en compte du long terme.

Les objectifs du schéma directeur devront être fixés en réponse aux questions suivantes :

- quel type de service pour quelle population ?
- sur quel type de territoire et à quel horizon ?
- de manière impérative ou simplement souhaitable ?

Ils devront ensuite être déclinés sur le territoire, traduits en besoin d'infrastructures et de réseaux dont les coûts et revenus potentiels seront évalués pour déterminer leur rentabilité ou au contraire leur besoin de financement.

En tant que document de cadrage de leur politique d'aménagement numérique, le schéma directeur et son programme d'actions ont vocation à être soumis à la délibération des assemblées des collectivités impliquées dans son élaboration pour une adoption formelle.

C. Limites posées au schéma directeur et à l'étude

Le prestataire notera que l'étude ne vise pas nécessairement à décider de la réalisation ou non d'un réseau d'initiative publique à court terme.

A la différence d'un projet de réseau d'initiative publique qui doit définir tous les sites et les zones à desservir ainsi que le niveau de service à l'ouverture du réseau, le schéma directeur d'aménagement numérique peut mettre à profit le facteur temps et la diversité des intervenants potentiels (la collectivité, des autres collectivités, les opérateurs, des concessionnaires du domaine public routier à l'occasion de travaux mutualisés, comme le prévoit la Loi de Modernisation de l'Economie) pour identifier toutes les opportunités de déployer des infrastructures à moindre coût sur des périodes assez longues. Le patrimoine ainsi constitué sera mobilisé au moment du déploiement effectif du réseau très haut débit.

Pour autant, le schéma directeur ne descendra pas à un niveau de précision tel qu'il spécifierait, dans la perspective d'un déploiement FTTH, la position des nœuds de raccordement optique (NRO) et des points de mutualisation ou le dimensionnement des artères de liaison constituant le réseau de collecte secondaire ou de desserte. Ces spécifications précises relèvent plutôt d'un schéma d'ingénierie, du ressort d'études ultérieures ciblées, conduites en fonction des opportunités et des besoins et appliquant des orientations communes définies dans le schéma directeur.

Néanmoins, concernant le réseau principal de collecte, le prestataire s'attachera à spécifier dans les documents cartographiques, la position la plus opportune des NRO et des points de mutualisation.

Par ailleurs, concernant les principales unités urbaines du territoire (selon la liste validée par le maître d'ouvrage), le prestataire s'attachera à proposer une représentation cartographique d'une architecture de desserte des services publics et des activités économiques de ces zones. Cette architecture sera conçue de façon à pouvoir être étendue dans la perspective d'un déploiement de FTTH.

D. Les moyens d'action du schéma directeur et les suites possibles

Le schéma directeur n'aura pas d'autre force que d'engager les acteurs publics qui ont contribué à son élaboration. Il visera cependant à établir un programme d'actions qui pourra au maximum être partagé et repris par l'ensemble des acteurs publics du territoire concerné.

Le schéma directeur pourra essentiellement prévoir trois types d'actions, qui pourront être articulées entre elles selon les territoires et leurs caractéristiques, et être soumises le moment venu à la délibération de la (ou des) collectivité(s) concernée(s) :

- Se reposer sur l'investissement des opérateurs privés, le cas échéant en prévoyant des mesures publiques d'accompagnement (accès à des infrastructures publiques par exemple),
- Déclencher le lancement d'un projet de réseau d'initiative publique, sur un périmètre géographique et fonctionnel pertinent, prenant en compte les enjeux immédiats et prévisibles de péréquation territoriale, de cohérence des réseaux d'initiative publique et des maîtrises d'ouvrages associées,

- Différer la décision d'une intervention et mettre en place un programme d'action permettant par anticipation de réduire les coûts d'un déploiement ultérieur, qu'il soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Le schéma directeur constituant un outil de référence commun et partagé, son élaboration doit s'accompagner d'un effort de pédagogie en direction des élus et cadres territoriaux concernés, tout au long du déroulement de l'étude. Il s'agira notamment de permettre une bonne compréhension des enjeux et l'appropriation de la question de l'aménagement numérique de leur territoire afin qu'ils soient en capacité de prendre des décisions le moment venu.

2/ Pilotage et suivi de l'étude

Pour la conduite de l'étude, il sera constitué deux structures de suivi :

- un **comité de pilotage** composé d'élus de la collectivité maître d'ouvrage [*et des collectivités ou partenaires co-financeurs*] et de représentants du groupe technique à qui il sera rendu compte à l'issue de chaque phase de l'étude. Il appréciera la qualité du travail fourni et prendra les décisions stratégiques sur les choix qui lui seront soumis.
- un **groupe technique**, composé des acteurs locaux pouvant contribuer directement au bon déroulement de l'étude (chargé de mission TIC, responsable des services techniques, chargé du développement économique,...), membres des services du Maître d'ouvrage comme des autres acteurs publics du territoire. Il apportera sa connaissance du tissu local au prestataire, lui remettra les informations qu'il détient et celles qu'il sera en mesure de se procurer en interne ou auprès d'organismes tiers. Le groupe technique se réunira autant que l'estimera nécessaire le prestataire durant le déroulement de chaque phase de l'étude.

3/ Déroulement de l'étude

S'inscrivant dans une perspective de moyen/long terme et de planification, le schéma directeur ne sera pas bâti sur un choix entre plusieurs scénarios d'ambition croissante, mais au contraire sur la définition d'une situation cible volontariste de long terme, le choix portant ensuite sur la manière d'inscrire sa réalisation dans le temps, au travers de la définition d'un phasage et d'un calendrier objectif.

L'étude se déroulera donc en quatre phases consécutives dont les contenus et principaux points de rendez-vous sont précisés ci-après :

3.1. Phase I : fixer les ambitions en matière de desserte numérique du territoire

Objectifs

En prenant comme point de départ la situation actuelle de disponibilité des services numériques sur le territoire ainsi que les besoins actuels et prévisibles des usagers, cette étape doit quantifier l'ambition du Maître d'ouvrage en définissant une situation cible de long terme. Cette situation cible consistera en un objectif de niveau de service accessible par catégorie d'utilisateur, arrêté en fonction de la configuration géographique, démographique et économique du territoire, et qui réponde au projet territorial du Maître d'ouvrage.

Cette cible sera évaluée et ajustée en fonction de l'écart à combler pour l'atteindre au regard de l'analyse de la situation actuelle du territoire.

Plusieurs propositions seront bâties par le prestataire pour être soumises au choix du Maître d'ouvrage lors d'un comité de pilotage.

A l'issue de cette première phase, un séminaire sera organisé à destination des élus et cadres territoriaux du territoire concerné par l'étude pour partager et débattre les conclusions de cette première phase et en assurer une légitimité suffisante pour permettre une appropriation large du schéma directeur qui sera produit.

A. Analyse de la situation actuelle et définition d'une situation cible en termes de services

Indications sur le contenu attendu

La réponse aux questions "quoi ? pour qui ? où?", pour aujourd'hui et pour demain, devra constituer la consistance du livrable de cette première étape. Le prestataire intégrera dans sa réflexion la diversité des technologies disponibles dès aujourd'hui pour acheminer ces services, et celles dont on peut prévoir l'arrivée à moyen terme.

Cette première partie de l'étude comprendra ainsi un double recensement :

- un état des lieux des offres de service : quelle richesse et quel niveau de performance sur quelle part du territoire avec quelle technologie ?
- un bilan des usages en matière de TIC par catégories d'utilisateur, assorti d'une vision prospective sur leur évolution à moyen terme.

Livrables

Les éléments synthétisant l'état actuel de l'offre de services, les besoins des utilisateurs actuels et à venir ainsi que la cible à atteindre seront présentés sur des cartes. Cette cible comprendra des options sous forme de scénarios sur lesquels il sera demandé au Maître d'ouvrage de se prononcer. Une note explicative du contenu des cartes et descriptive de la cible proposée au Comité de pilotage l'accompagnera.

B. Comité de pilotage de choix d'une situation cible

Indications sur le contenu attendu

Dans un langage accessible à tous et illustré de cartes et schémas, le prestataire présentera au comité de pilotage les différents scénarios qu'il aura préparés. Il recueillera les réactions des participants pour en arriver au choix d'un projet d'aménagement numérique.

Livrables

Le prestataire communiquera un relevé de décision faisant état du choix du scénario retenu et précisant les amendements qui auront éventuellement été apportés à sa proposition de base, qui sera soumis pour approbation aux participants.

C. Séminaire de sensibilisation à l'aménagement numérique et à ses enjeux pour le territoire / élaboration des orientations stratégiques

Indications de contenu

Le séminaire organisé à l'issue de cette première phase à destination des élus et cadres territoriaux du territoire concerné par l'étude s'attachera notamment à :

- dispenser une information générale sur les technologies, le marché et son jeu d'acteurs, les conditions d'intervention des collectivités dans le champ de l'aménagement numérique,
- mettre en exergue les enjeux liés au développement de l'économie numérique et de la société de l'information afin de placer les décideurs en position de se prononcer sur le projet d'aménagement numérique à retenir à l'issue de la Phase III,
- amener les décideurs à s'exprimer sur leurs ambitions pour leur territoire pour élaborer en commun les orientations stratégiques d'aménagement numérique du territoire,
- partager et débattre les conclusions de cette première phase et en assurer une légitimité suffisante pour permettre une appropriation large du schéma directeur qui sera produit.

Modalités

Le prestataire construira le programme du séminaire, assurera son montage et contribuera à son animation. Il exposera avec un maximum de clarté pour un public a priori non initié l'état des lieux des réseaux, des services et des usages, les perspectives et la position des opérateurs par rapport aux ambitions du territoire.

Le maître d'ouvrage prendra à sa charge la partie logistique du séminaire (lieu, invitations,...)

3.2. Phase II : analyser les paramètres du territoire concernant la montée en débit et l'évolution vers le très haut débit

Objectifs

L'objectif de cette deuxième phase est de disposer des éléments technico-économiques qui permettent d'appréhender les conditions de montée en débit du territoire et de son évolution vers le très haut débit, en vue de tirer le meilleur parti de la concertation avec les opérateurs prévue en conclusion de cette phase puis de construire des scénarios d'action publique.

Ces éléments mettront en regard des coûts de construction et les potentiels commerciaux correspondants afin de dégager à grands traits le niveau de rentabilité ou au contraire le besoin de financement des ambitions retenues à l'issue de la Phase I.

Sur cette base, une concertation sera menée avec les opérateurs en vue de préciser leur intérêt pour le territoire et leurs intentions et de dégager des pistes de coopération public/privé.

A.Chiffrage modulaire de la situation cible en termes d'infrastructures

Indications sur le contenu

Afin de préciser coûts de construction et potentiels commerciaux, l'analyse qui sera menée devra notamment comprendre :

- 1 : un état des lieux des infrastructures et réseaux (connaissance des tracés et performances des réseaux des opérateurs, identification des infrastructures mobilisables), en prévoyant le cas échéant la réalisation d'études terrain complémentaires,
- Cet état des lieux sera complété par une synthèse actualisée de la desserte en haut débit du territoire permettant d'identifier les zones qui n'ont pas accès à l'ADSL de France Télécom et les solutions qui ont pu être apportée par les collectivités locales ou les initiatives envisagées.
- 2 : un découpage du territoire en zones de desserte et la conception d'une architecture générale de réseau en assurant la collecte, permettant d'atteindre les ambitions fixées en phase I,
- 3 : un chiffrage modulaire de la construction du réseau, collecte et desserte,
- 4 : une évaluation du potentiel commercial,
- 5 : une analyse économique du déploiement du Très haut débit,
- 6 : une analyse de la montée en débit par une action à la sous boucle et de ses interactions avec le déploiement du Très haut débit.

a.) État des lieux des infrastructures et réseaux des opérateurs et des infrastructures mobilisables

Le prestataire établira une cartographie la plus complète possible, sur le territoire de l'étude et sur les territoires limitrophes dans une logique d'interconnexion des réseaux, en donnant des informations quantitatives sur les disponibilités :

- des réseaux de communications des opérateurs et des éventuels délégataires de réseaux d'initiative publique,
- des infrastructures mobilisables,

- des perspectives de déploiement de réseaux en général, incluant ceux d'opérateurs autres que de communications électroniques.
- des réseaux « zones blanches » existants ou prévus sur le territoire.

L'état des lieux pourra s'appuyer sur les dispositions de l'article L33-7 du Code des postes et communications électroniques, pour lesquelles la collectivité pourra adresser des demandes préparées par le prestataire.

Il pourra être approfondi par des études terrain jugées pertinentes par le prestataire, ciblées en fonction des besoins, destinées à préciser les montants nécessaires à la réalisation de tel ou tel projet. Il pourra notamment s'agir d'études de piquetage concernant les modalités de passage des réseaux (souterrain, aérien, façade, etc) ou d'études de disponibilités concernant les fourreaux de l'opérateur historique. Le prestataire précisera sa stratégie de réalisation de ces études, leur apport au regard du niveau de précision attendu du schéma directeur, ainsi que la nature des données en possession du maître d'ouvrage qui permettraient le cas échéant de s'en passer.

Zonage et schéma cible du réseau de communications électroniques

Afin de traduire en infrastructures et réseaux les orientations stratégiques définies en termes de niveau de services pour chaque partie du territoire à la Phase I, le prestataire proposera des choix techniques permettant d'atteindre la cible définie en Phase I à l'horizon temporel décidé avec le Maître d'ouvrage, soit directement, soit via une étape intermédiaire s'appuyant sur une solution technique déployée pour un temps. Ces choix s'articuleront au mieux avec les infrastructures et réseaux existants.

Cette mise en œuvre se traduira sous la forme d'un schéma général de réseau destiné à servir de base au chiffrage des coûts et revenus potentiels, puis le cas échéant de fil directeur pour le déploiement des réseaux très haut débit fixes sur le long terme, avec des propositions de phasage, et éventuellement de modalités de réalisation.

Ce schéma général de réseau distinguera des zones homogènes en niveau de service (FTTH, FTTE ou montée en débit) et des éléments d'architecture du réseau nécessaire à leur obtention et à la connexion de sites importants, publics ou privés.

NB : Pour assurer un caractère modulaire, le prestataire délimitera des « **blocs** » ou « unités de réalisation », constituant un modèle désagrégé. Chaque bloc constituera un ensemble cohérent de taille réduite dont la réalisation complète permettra une évolution du service sur une partie du territoire, selon une logique économique et de projet. Un bloc pourra s'appuyer sur la réalisation préalable d'autres blocs.

Concrètement, un bloc sera constitué d'une ou plusieurs poches de desserte et de la part de réseau de collecte nécessaire à l'élévation du niveau de service à l'intérieur de la poche. Ex : raccordement en fibre optique d'un sous répartiteur pour une montée en débit ADSL, raccordement des réseaux zones blanches ; collecte optique et la capillarité pour un ensemble de poches FTTH.

b.) Chiffrage de la construction du réseau, collecte et desserte

Au niveau de précision attendu pour la présente étude, le prestataire est invité à utiliser des éléments de coûts de construction et d'exploitation à la prise par typologie d'urbanisation, déjà en sa possession, et qu'il justifiera. Les ratios de coûts par type de solution apportée à l'abonné (FTTH, FTTE), permettront ultérieurement aux éventuels porteurs de projets de réévaluer les budgets à mobiliser pour la réalisation de tel ou tel bloc en fonction de l'évolution de l'économie des déploiements de réseaux.

c.) Chiffrage du potentiel commercial

Il ne s'agira pas à ce stade d'établir un plan d'affaire détaillé mais de fournir les éléments utiles pour apprécier la rentabilité de la réalisation de tel ou tel bloc afin d'alimenter la discussion avec les opérateurs prévue à l'issue de cette phase.

Le prestataire estimera le potentiel commercial du réseau de collecte, de chaque poche et de chaque bloc consolidé en fonction :

- du nombre et de la nature des clients potentiels,
- des ambitions d'élévation de leur niveau de service,
- des données sur le marché de gros des infrastructures et services de communications électroniques.

En fonction des options retenues, l'étude financière mettra en évidence les éventuels besoins de financement requis, tant en investissement qu'en exploitation.

d.) Analyse économique du déploiement du Très haut débit

Le prestataire effectuera une analyse économique sur les possibilités et probabilités de déploiement du très haut débit par les opérateurs sur la base des résultats de chiffrage des coûts et des revenus potentiels obtenus dans les deux précédentes étapes. Il mettra en avant les atouts du territoire. Il préparera les éléments techniques et financiers nécessaires à la conduite efficace des entretiens à suivre avec les opérateurs afin notamment que la collectivité puisse compter sur une implication maximale du secteur privé dans son projet d'aménagement numérique.

e.) Analyse de la montée en débit par une action à la sous boucle et de ses interactions avec le déploiement du Très haut débit

Pour aider les élus à effectuer les arbitrages nécessaires, le prestataire mènera une analyse des interactions positives et négatives d'une action à la sous boucle avec le déploiement du Très haut débit, différenciée selon les territoires. Il explicitera l'économie associée à ces déploiements et les conditions à respecter le cas échéant pour en faire effectivement des marches de progression vers le Très haut débit.

En complément de cette analyse, le prestataire mettra en perspective l'analyse des interactions à la sous boucle avec les perspectives d'évolutions des réseaux « zones blanches » réalisés ou prévus sur le territoire.

Livrables

Le prestataire rendra compte de cette phase sous la forme d'un rapport intermédiaire dans lequel il intégrera, outre les éléments listés ci-dessus

Il fournira sous forme de tableaux de données ou tables d'informations géographiques, les éléments suivants :

- les informations de l'état des lieux des réseaux et des infrastructures mobilisables,
- le zonage / schéma cible montrant les poches FTTH, FTTB et les zones FTTE et les zones de montée en débit, les nœuds desservis par la collecte et les artères des réseaux ainsi que les contours des blocs,
- un tableau contenant par bloc les éléments de linéaire, de ratios de coûts,
- un tableau des potentiels commerciaux de chaque zone de desserte (poche FTTH , FTTE, FTTB zone de montée en débit, autre), consolidés par blocs.

3.3. Phase III: élaborer le projet d'aménagement numérique

Objectifs

Il s'agit, sur la base des conclusions technico-économiques de la phase II, de bâtir le projet d'aménagement numérique permettant d'avancer vers la situation cible arrêtée à la Phase I et qui deviendra la consistance même du schéma directeur.

Plusieurs scénarios, assortis de leurs enjeux financiers, seront bâtis par le prestataire pour être soumis au choix du Maître d'ouvrage lors d'un comité de pilotage qui conclura cette phase.

A. Propositions de scénarios

Indications sur le contenu attendu

Chaque scénario consistera à découper le parcours vers la situation cible en une ou quelques phases successives, selon un échéancier de principe, chaque phase correspondant à un choix technico-économique en vue du meilleur équilibre entre le niveau de service, le coût et, le cas échéant, la capacité d'évolution ultérieure.

Chaque phase est ainsi définie par une échéance (exemple pour trois phases : 5 ans, 15 ans et long terme) et une configuration générale des réseaux.

Le scénario liste les décisions à prendre et actions à mener pour atteindre les objectifs fixés à chaque phase, ou contribuer à leur réalisation, et identifie les porteurs de projet concernés.

Livrables

Cette étape fera l'objet d'un rapport incluant la présentation détaillée des scénarios et d'une note de synthèse d'aide à la décision.

B. Comité de pilotage de choix d'un scénario

Indications sur le contenu attendu

Dans un langage accessible à tous et illustré de cartes et schémas, le prestataire présentera au comité de pilotage les différents scénarios qu'il aura préparés. Il recueillera les réactions des participants pour en arriver au choix d'un projet d'aménagement numérique.

Livrables

Le prestataire communiquera un relevé de décision faisant état du choix du scénario retenu et précisant les amendements qui auront éventuellement été apportés à sa proposition de base, qui sera soumis pour approbation aux participants.

3.4. Phase IV : Finaliser et diffuser le schéma directeur

Objectifs

L'objectif de cette dernière phase est de produire le document « Schéma directeur d'aménagement numérique » qui sera soumis, assorti de son dossier de présentation, à

l'approbation de l'assemblée délibérante du Maître d'ouvrage et le cas échéant des partenaires associés à la démarche.

Une fois adopté, un séminaire à destination des élus et cadres territoriaux du territoire couvert par le Schéma directeur leur présentera son contenu, dans l'optique de mobiliser les acteurs qui sont explicitement concernés par son plan d'actions et de faire entériner des actions concrètes.

A. Rédaction du schéma directeur d'aménagement numérique

Indications sur le contenu attendu

Conformément aux éléments relatifs au schéma directeur exposés dans la partie « Objectifs de l'étude », le schéma directeur d'aménagement numérique exposera les ambitions retenues pour le territoire, le diagnostic sur les réseaux, les services et l'action des opérateurs, le projet d'aménagement numérique retenu, avec son phasage et son plan d'actions, faisant clairement apparaître la répartition des responsabilités entre acteurs locaux de l'aménagement numérique.

Livrables

Le prestataire produira le Schéma directeur d'aménagement numérique, ainsi que le dossier de présentation et le projet de délibération nécessaires à son approbation par l'assemblée délibérante du Maître d'ouvrage[, et le cas échéant par les partenaires associés à son élaboration].

Le Schéma directeur sera accompagné de toutes les données numériques permettant de le réévaluer et de le réactualiser.

B. Séminaire de mobilisation des acteurs territoriaux

Indications sur le contenu attendu

Ce séminaire se tiendra après que la collectivité maître d'ouvrage de l'étude [ou les collectivités co-financeuses] aura [auront] délibéré pour approuver le schéma directeur d'aménagement numérique.

Autour d'une présentation du schéma directeur d'aménagement numérique, qui constituera le cœur du contenu, il sera l'occasion de faire s'exprimer les participants sur les décisions qu'ils ont prises pour contribuer à l'édifice, seuls ou à plusieurs, comme par exemple : passer des conventions entre acteurs pour la pose d'infrastructures, lancer un projet de RIP, lancer des schémas d'ingénierie, ...

Il pourra également utilement inclure des mises en perspective par rapport à des initiatives menées sur d'autres territoires.

Modalités

Le prestataire construira le programme du séminaire, assurera son montage et contribuera à son animation. En menant les débats, il veillera à la cohérence et à la complémentarité des initiatives.

Le maître d'ouvrage prendra à sa charge la partie logistique du séminaire (lieu, invitations,...)

4/ Dispositions diverses concernant les livrables

Comptes-rendus

Les divers entretiens conduits par le prestataire durant l'étude devront faire l'objet de comptes-rendus synthétiques. Ces comptes-rendus seront transmis au Maître d'ouvrage tout au long de l'étude, au fur et à mesure des rencontres avec les opérateurs, prestataires et fournisseurs d'accès, gestionnaires potentiels et autres acteurs du panel que le prestataire propose d'interroger. Ils mentionneront le ou les interlocuteurs, leur qualité, la date de l'entretien et une synthèse de celui-ci.

De même le prestataire établira sous 10 jours un compte rendu des Comités de pilotage et techniques auxquels il sera amené à participer.

Rapports et Comités de pilotage

Chaque phase fera l'objet d'un rapport complet rédigé et d'une synthèse, cette dernière étant présentée devant le comité de pilotage le cas échéant. Chaque Comité de pilotage fera l'objet d'une présentation de l'avancement de l'étude en utilisant un power point qui sera envoyé au Maître d'ouvrage une semaine avant la réunion.

Notes concernant les livrables cartographiques

Il sera demandé au prestataire de produire des cartes à plusieurs étapes de la présente étude. Ces livrables seront un outil essentiel d'aide à la décision pour le Maître d'ouvrage. C'est pourquoi il est demandé au Prestataire d'y apporter le plus grand soin, tant sur la précision liée à l'échelle retenue que sur la lisibilité des informations qui figureront sur ces cartes.

Le prestataire produira des cartes à l'échelle du territoire du Maître d'ouvrage avec le niveau de précision [du SCAN 25 de l'IGN, que le Maître d'ouvrage lui mettra à disposition (voir annexes)].

Toutes les cartes seront fournies sous forme électronique vectorielle et géo-référencée, dans un format de fichier compatible avec les principaux SIG du marché. Les données seront produites et communiquées selon le modèle de données fourni en annexe, lorsqu'elles sont concernées par ce modèle.

5/ Présentation de la proposition

Présentation de la proposition

A préciser si nécessaire

La proposition du prestataire précisera le calendrier prévisionnel de déroulement de l'étude (qui ne devra pas dépasser 9 mois au total) et le montant de la proposition. Ce dernier devra être étayé par des indications permettant d'apprécier la consistance de la proposition de prix, à savoir le tarif de référence (prix de journée TTC), le cas échéant pour les différents catégories de personnel, et le nombre de journées par individu mobilisé.

La proposition indiquera également la liste des personnes qualifiées pour réaliser l'étude. Elle inclura le C.V. et le rôle de chacune dans l'équipe constituée et, le cas échéant, précisera la participation de sous-traitants.

6/ Engagements du prestataire

1. Confidentialité : Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les études, les réunions, et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Le schéma directeur d'aménagement numérique demeure la propriété du maître d'ouvrage, le prestataire ne peut pas en disposer, l'utiliser ou le diffuser sans l'accord formel du maître d'ouvrage.

A/ Modalités de sélection des offres et de règlement de la prestation :

1/ La sélection des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics. Toute offre incomplète ou ne répondant pas aux besoins exprimés dans le présent cahier des charges sera écartée. Au terme de l'analyse des offres reçues, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché suite à un classement des offres qui sera établi selon les critères suivants :

- 1.2. Valeur technique de l'offre (adéquation entre le contenu de l'offre et la prestation demandée, respect des délais de réalisation,...) : 50%
 - 1.3. Prix : 50%
- 2/ Le paiement se fera par acomptes successifs à l'issu de chaque phase de l'étude. Il s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 35 jours à compter de la date de réception de la facture établie en un exemplaire original.

7. Annexes

Informations que le Maître d'ouvrage est en capacité de mettre à disposition du prestataire

- × Schéma Territorial d'infrastructure Economique (STIE) du Pays MQ réalisé en 2006
- × Schéma départemental des télécommunications incluant l'étude du cabinet ON-X pour le conseil général sur les besoins de montée en débit pour les entreprises à échéance 2010.
- × 6 Pages de l'INSEE « Pays Midi-Quercy : des défis pour un territoire attractif » décembre 2009
- × Réponse du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet FEADER sur les TIC en février 2010.